

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

**G/SPS/W/54**

2 avril 1996

(96-1194)

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

## DECLARATION FAITE PAR LE CANADA A LA REUNION DES 20 ET 21 MARS 1996

### Observations préliminaires sur le document intitulé "Mise au point et application des limites de résidus dans les produits alimentaires entrant dans les échanges commerciaux, conformément aux principes de l'OMC relatifs aux SPS" (G/SPS/W/34)

Nous aimerions tout d'abord remercier nos collègues australiens pour l'excellent travail qu'ils ont fait en regroupant les questions qui se posent, au plan des échanges commerciaux et de la santé publique, du fait de la présence de résidus chimiques dans les produits alimentaires.

Parmi ces questions (voir le paragraphe 22) le Canada juge particulièrement importantes l'"adoption, sur la base la plus large possible au niveau national, des LMR du Codex" ainsi que la nécessité, pour les pays importateurs, de tenir compte des bonnes pratiques agricoles des pays exportateurs dans l'utilisation de produits chimiques particuliers à usage agricole. A cet égard, il demande généralement des données de référence pour l'établissement des LMR concernant les importations.

Le Canada pense que la proposition relative à un "mécanisme permettant d'établir des LMR additionnelles d'application temporaire" est intéressante et mérite d'être examinée plus avant à condition que ce mécanisme soit vraiment considéré comme une mesure temporaire à utiliser uniquement dans des situations inhabituelles et non pas pour contourner les procédures nationales d'homologation. Par ailleurs, il demande à l'Australie de préciser la façon dont pourrait être appliquée la proposition visant à effectuer un "examen systématique des tolérances nulles ou par défaut établies pour savoir dans quelle situation ces normes ont des effets restrictifs injustifiés sur le commerce". Comme nous le savons tous, les consommateurs, d'une manière générale, font de plus en plus attention à ce qu'ils mangent et se soucient de la présence de résidus, de contaminants ou d'additifs dans les aliments.

En outre, le concept de la "proportionnalité" proposé dans le document doit être examiné plus en détail dans le contexte:

- des incidences qu'il pourrait avoir sur les réglementations nationales visant à protéger la santé publique;
- des ressources nécessaires à l'évaluation des risques que présente pour la santé chaque expédition non conforme;
- de la crainte éventuelle que l'on sacrifie la protection de la santé à des avantages accrus au plan commercial.

Le Canada aimerait tenir d'autres discussions pour trouver une solution satisfaisante à ces problèmes.